



Mairie de DOUVAINS

CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 09 3 03 2020

Le vendredi 10 juillet 2020

21 h 00

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 06/07/2020

Ordre du jour

Élection délégués Sénatoriales
Marché du Merviel
Fixation tarif
Modification Commission d'appel d'offres
Demandes subventions

Présents : Florent PAULY, Denis BORDEAUX, Gerard CANAL, Oriane CARBALLIDO, Alain CHAUCHE, Jean-Eric DAGORY, Patrice FAURE RODRIGUEZ, Sébastien HARAUT, Danielle MICHAUD, Catherine MICHEL, Daniel NADAL, Catherine PASCUAL, Eric PRZYBYL, Alexis VARUTTI

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Absent : Etienne FRUH

Secrétaire(s) de la séance: Catherine PASCUAL

Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu des prochaines élections sénatoriales, d'élire un ou plusieurs délégués en vue des prochaines élections sénatoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté Préfectoral

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L.293 du Code Electoral

Considérant que les délégués sont élus au scrutin majoritaire

Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote pour l'élection des titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme PASCUAL Catherine quatorze voix (14 voix)
- M.DAGORY Jean Eric quatorze voix (14 voix)
- M. VARUTTI Alexis quatorze voix (14 voix)

Mme PASCUAL Catherine ayant obtenu la majorité absolue est désignée titulaire

M.DAGORY Jean Eric ayant obtenu la majorité absolue est désigné titulaire

M. VARUTTI Alexis ayant obtenu la majorité absolue est désigné titulaire

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote pour l'élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. FAURE RODRIGUEZ Patrice quatorze voix (14 voix)
- M. HARAUT Sébastien quatorze voix (14 voix)
- Mme MICHAUD Danielle treize voix (13 voix)
- M. PAULY Florent une voix (1 voix)

M. FAURE RODRIGUEZ Patrice ayant obtenu la majorité absolue est désigné suppléant

M. HARAUT Sébastien ayant obtenu la majorité absolue est désigné suppléant

Mme MICHAUD Danielle ayant obtenu la majorité absolue est désignée suppléante

Création du marché communal du Merviel

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie,

Vu l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal a approuvé le régime des droits de place et stationnement fondé sur un mode de calcul unique au mètre linéaire de vente fixé chaque début d'année par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de créer un marché communal,
- adopte le règlement intérieur ci-annexé,
- décide que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au mètre linéaire de vente,
- fixe le mètre linéaire de vente à 1 €,
- charge M. le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal

Fixation droit de place

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le marché du Merviel étant créé, le droit de place pour les exposants est fixé à 1 € le mètre linéaire, il est normal que tous les exposants de la commune et des hameaux de DUN s'acquittent d'un droit de place, les personnes abonnées devront s'acquitter d'1 euro/ ML, l'emplacement sera gratuit pour les manifestations et associations.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et parès en avoir délibéré,

Fixe les droits de place sur le village de DUN et tous ses hameaux à 1€ le mètre linéaire.

A ce jour, il y a une demande de trois abonnés

- Bioman - exposant maraicher
- Mon Herbier des collines – plantes médicinales et préparations
- D'âme Saveurs – transformation de produits alimentaires
- Une association se positionne également, Mescla d'ouc qui a proposé de se joindre au petit marché, avec la « caravane café ».

Votants : : 14

Pour : 14

Création commission d'Appels d'Offres

Annule et remplace la délibération n°DE 2020_104 du 24/05/2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des représentants pour les différentes commissions communales.

A ce jour, il convient de créer la Commission d'Appels d'Offres.

Les personnes titulaires sont :

- M. Florent PAULY, Maire
- M Oriane CARBALLIDO,

- M Eric PRZYBYL,
- M Alain CHAUCHE

Suppléants

M. Jean-Éric DAGORY

M. Patrice FAURE RODRIGUEZ

Le Conseil Municipal valide la proposition de M le Maire.

Votants : : 14 Pour : 14

Demande de subventions FDAL DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour 2020 il souhaite mener à bien plusieurs projets, il propose de demander l'aide de l'État (DETR) et du Département (FDAL) pour financer ces projets.

Monsieur Le Maire demande à son Conseil Municipal de l'autoriser à demander l'aide des co financeurs,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

Autorise le Maire a solliciter les co financeurs pour les demandes de subventions .

Donne tout pouvoir au maire pour signer tous documents se rapportant à cette demande

Votants : : 14 Pour : 14

Séance levée à 21h55